

Maître Michel Valiergue – Bâtonnier de Grasse « La volonté est de protéger les victimes »

« L'évolution législative tend à associer la citation de la société mais aussi celle de son dirigeant, en cas de procédure. Cela permet une double possibilité pour les victimes d'obtenir des dommages et intérêts et pour le Parquet des amendes lorsqu'elles sont prononcées. Dans le cas des grosses sociétés, le capital personnel du dirigeant, son patrimoine peut intéresser. Cela signifie que la personne est solvable. Dans l'avant-projet de réforme de la procédure pénale, on note la volonté de mettre en exergue le droit des victimes » Les dernières actualités surtout, ne « rendent pas forcément le dirigeant sympathique ». De l'Oréal aux parachutes dorés divers et variés, l'image du chef d'entreprise est peu flatteuse. En cas d'infraction, comme l'abus de biens sociaux, n'est-il pas normal que le dirigeant paye ? Cependant le bâtonnier Valiergue appuie aussi là où ça fait mal : « la volonté du législateur de modifier la loi en fonction des événements survenus, de rédiger un texte pour répondre à tels ou tels infraction ou délit ressemble davantage à la tentative de rajouter des paquets de plâtre sur un mur déjà fissuré. Tout cela au lieu de reconstruire un mur propre et net ».

